

LE POINT DE VUE DE JACQUES GENTHIAL

# L'Etat ne peut pas tout faire

Oser remplacer le mot « fraternité » par celui de « sécurité » et substituer ainsi un concept froid à l'expression d'un sentiment chaleureux, c'est déjà, comme le relève Michel Lacarrière dans son excellent avant-propos, exprimer l'ambivalence du sujet. La sécurité est-elle une contrainte en marche envahissant même nos espaces affectifs ? Sommes-nous condamnés à « obéir en résistant », comme l'un des coauteurs de l'ouvrage nous en livre son secret ?

Dans ce riche document, le collage d'experts réunis ici fait preuve d'un bel éclectisme. On pourrait à ce sujet regretter l'absence d'un policier de sécurité publique qui aurait exprimé entre autres toute la difficulté d'appliquer le droit sur le terrain. Mais la sécurité est une notion si vaste – trop peut-être – qu'elle ne peut pas être traitée de manière exhaustive. Et force est d'admirer le talent des experts qui font partager leur savoir, leurs interrogations, leurs solutions, mais aussi quelquefois leur colère. A cet égard, ô combien nos gouvernants et hiérarques devraient se pénétrer de la teneur du chapitre consacré par Pierre Brajeux à la sécurité privée. Il décrit un véritable combat existentiel. Le monde de la police privée en

pleine croissance doit se frayer un chemin entrouvert avec réticence et mauvaise volonté par des pouvoirs publics qui apparaissent méprisants, maladroits et myopes.

L'Etat semble mal à l'aise – l'expression revient plusieurs fois – face aux nouvelles situations relevant de la mondialisation, de l'euro-péisation, de l'immigration, de la

## Il doit faire face à une explosion des flux dans tous les domaines, avec leurs risques.

protection privée, de la technologie. Ses réponses tardent ou sont inappropriées. En fait, l'Etat ne peut plus tout et il n'aime pas le reconnaître.

J'ai appliqué pendant une longue partie de ma carrière ce fier slogan : « La sécurité, c'est l'Etat ». Dormez tranquilles bonnes gens, l'Etat veille sur vous... jusqu'au jour, assez récent, où l'on a pris conscience que l'on ne pouvait pas tout faire. Je me souviens que ce commencement de la fin est arrivé avec la sécurisation devenue insuffisante des aéroports et des transports en commun. Les moyens publics ne pouvaient se

mettre au diapason de flux commerciaux de plus en plus intenses. La réalité s'est imposée progressivement. Les entreprises publiques comme les sociétés privées devaient se prendre en main et assumer une part croissante des charges liées à la sécurité. L'Etat, sans honte excessive, a alors fait sien le nouveau slogan, un peu opposé au précédent : « La sécurité, c'est l'affaire de tous. » Encore faut-il accepter ces « tous ». Ce n'est pas évident aux dires de plusieurs coauteurs. Un autre reproche fait à l'Etat est son absence de vision, donc d'anticipation, face aux changements géographiques, économiques ou technologiques de la société.

La plupart des ministères ne se sentent en fait qu'assez peu concernés par la sécurité. L'Education nationale, souvent passive dans les conseils locaux de prévention de la délinquance, en est un exemple. Il est injuste de reprocher alors au seul ministère de l'Intérieur, ministère de l'événementiel, d'avoir trop le nez sur le guidon. Il a une attitude police, et son ministre doit répondre à des attentes souvent immédiates. C'est à un niveau autre qu'il faut agir. Notons que la fébrilité sécuritaire qui s'empare annuellement du législateur n'est pas non plus la

réponse adéquate, tout au moins jusqu'à présent.

Et, pourtant, il y a urgence. Tous les acteurs publics, privés, sociaux ou associatifs réclament une plus grande pluridisciplinarité, sachant que personne ne peut seul résoudre des problèmes de plus en plus complexes. Mais, alors, manquerait-il à l'Etat une approche moins dogmatique et plus pragmatique de la sécurité ? Les pouvoirs donnés aux maires vont dans le bon sens. Il faut en effet institutionnaliser les situations de fait qui se sont créées.

Pour une réflexion positive et pour appréhender tous les moyens de la sécurité moderne, il est souhaitable non d'évoquer des acteurs qui peuvent s'opposer, mais des zones de compétences qui peuvent se chevaucher. Dans la théorie des cercles concentriques de la sécurité, l'Etat est au centre du dispositif, avec son prolongement européen. Il est entouré d'autres cercles, allant des collectivités territoriales au monde associatif, en passant par les secteurs du semi-public et du privé. Dans cette approche, chaque force est dotée d'attributions spécifiques, reconnues et incontestées. Est-ce un rêve ?

JACQUES GENTHIAL est directeur central honoraire de la police judiciaire